

CERET ENSEMBLE

Elus au conseil municipal :

Patrick PUIGMAL, Martine QUER, Jean PARAYRE, Michèle TORRENT

site : ceret-ensemble.fr

contact : ceretensemble@gmail.com

Compte-rendu du conseil municipal du 18/01/2023

A retenir :

- la session a débuté avec une intervention de Michèle BOISORIEUX qui a rejoint la majorité municipale. Rappelons que, bien qu'élue sur la liste conduite par J-J PLANES (2 élus), ce dernier n'assistant pas aux réunions du conseil municipal, Mme BOISORIEUX ne s'est opposée à aucune proposition de Michel COSTE.

Dès lors, la liste CERET ENSEMBLE est la seule liste d'opposition, situation qu'elle assume depuis le dernier renouvellement du conseil municipal.

- ***acquisition de nouvelles parcelles à Nogarède*** pour permettre la structuration du futur quartier autour de la nouvelle maison de retraite.

- ***nouveaux locaux pour la police municipale*** au rez-de-chaussée des HLM de la place GUITARD, pour un loyer de 37.291€ ; pourquoi ne pas acheter ces locaux plutôt que de payer un loyer ? Le Maire nous a répondu que c'était envisagé à terme.

- ***Musée d'Art Moderne*** : vote de la participation de la commune pour 2023, soit 291.000€.

Nous avons voté ces 3 propositions.

- **Questions diverses posées par la liste CERET ENSEMBLE :**

- **la 1^{ère} a porté sur le dossier des Déferlantes.** Après le camouflet subi par le Maire de la part de l'organisateur du festival La Frontera, nous souhaitons qu'il fasse le point de la situation = à noter que, ***curieusement, l'Indépendant ne mentionne pas les échanges sur ce point alors qu'ils ont nourri une bonne part du conseil municipal...*** Le Maire estime que la commune et la communauté de communes ont rempli leurs obligations et que les griefs de La Frontera ne sont pas justifiés. ***Pour notre part, nous ne sommes pas opposés à ce festival même si nous nous interrogeons sur la capacité de notre territoire à l'accueillir en termes de sécurité, de circulation et de parkings*** d'autant que les ***retombées sont très limitées*** et concernent essentiellement les hébergeurs, dont les campings. En regard, les collectivités locales sont parties prenantes au plan financier que ce soient la Région, le Département et la Communauté de Communes ; cette dernière verse une subvention annuelle de 265.000€. La Commune de CERET est également très sollicitée, notamment au plan des personnels. Dans le contexte budgétaire actuel, cela interroge d'autant que le festival est organisé par une association adossée à une structure nationale. ***D'accord pour le festival mais avec une intervention plus limitée des collectivités publiques au plan financier, c'est notre position et, d'ailleurs, tout nous porte à penser que ce dossier n'a pas été suffisamment bordé en termes d'obligations réciproques !***

Il nous semble que le festival devrait à nouveau être organisé en 2023 à Aubiry, malgré la position initiale du Maire lorsqu'il a reçu l'information que les Déferlantes auraient lieu ailleurs qu'à CERET...

De plus, sans les Déferlantes, la location du parc du Château ne se justifierait plus, compte-tenu du coût de sa location et du peu de manifestations qui y sont organisées.

- **Musée d'Art Moderne de CERET :** le recrutement du Conservateur est relancé, la personne retenue s'étant désistée.

Groupe CERET ENSEMBLE